

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 20 JUIN 2022 À 20H30**

**PROCES-VERBAL No 387**

<b>Présents</b>	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, président, et Pierre VUISSOZ
<b>Excusés</b>	Sahar NSEIR, André GIRARDIN et Stéphane TODESCO
<b>Assistent à la séance</b>	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion
  - a) RC commission DD : Manifestation lors de la Nuit est belle
6. Proposition des Conseillers municipaux
  - a) Motion commission DD – M2022-01 : pour un verger revitalisé
7. Questions orales ou écrites
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Divers et propositions individuelles

**Le président** ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2022**

**M. Bodenmann** corrige son intervention en page 2694. Il faut remplacer « On prend des choses dans l'urgence sans trop réfléchir » par « On prend *les* choses dans l'urgence sans trop réfléchir ».

**Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Arrivée de **Mme Schlipf**

- **Le président** indique que le bureau souhaite revenir brièvement sur la modification de la loi sur l'administration des communes qui a été entérinée, lors de la session du 3 septembre 2021, par le Grand Conseil et qui portait sur la possibilité de disposer de membres suppléants dans les conseils municipaux. Cette possibilité est exprimée au nouvel article 7 de la LAC qui a la teneur suivante :

**« Art. 7 Conseillers municipaux suppléants**

<sup>1</sup> Le règlement mentionné à l'article 17 peut admettre des conseillers municipaux suppléants.

<sup>2</sup> Il détermine le nombre de suppléants auquel a droit chaque liste ayant obtenu des sièges aux dernières élections municipales.

<sup>3</sup> Il détermine leurs droits et devoirs.

<sup>4</sup> Les conseillers municipaux suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu sur sa liste. ».

Il faut rappeler que, en réponse à la commission des affaires communales du Grand Conseil qui l'avait sollicité, le Conseil municipal de Dardagny a effectué un tour de table, lors de sa séance du 10 février 2021, afin que chacun puisse donner son avis sur ce qui n'était alors qu'un projet de loi. Il s'est ainsi prononcé à l'unanimité en défaveur de cette proposition d'introduire des conseillers municipaux suppléants. De fait, cette possibilité existe aujourd'hui dans la LAC. Dès lors, si le Conseil municipal souhaite en faire usage un jour, une modification du règlement du Conseil municipal sera nécessaire et devra faire l'objet d'une délibération qui sera soumise à référendum tel que cela est prévu par la loi. Après vérification auprès du SAFCO, étant donné que le Conseil municipal de Dardagny ne souhaite pas faire usage de cette disposition, son règlement ne change pas. Il n'y a donc rien à entreprendre.

- La décision de l'assemblée de l'ACG relative à l'octroi par le FI d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 est entrée en force. 16 communes, dont Dardagny, ont exprimé leur opposition, mais elles ne réunissaient pas l'une des deux conditions permettant d'invalider la décision, c'est-à-dire si celle-ci est rejetée par les conseils municipaux de deux tiers au moins des communes, ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton (art. 72, al. 2 LAC).
- Les conseillers municipaux sont invités à assister au spectacle de la Revue genevoise qui aura lieu à la rentrée. Le bureau propose d'y aller le dimanche 13 novembre 2022. **Le président** demande aux conseillers municipaux d'informer le bureau s'ils souhaitent y participer ou non et s'ils seront accompagnés ou non.

### 3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** aimerait vivement remercier M. Gérard-Philippe Riedi, procès-verbaliste du Conseil municipal depuis décembre 2011. Il effectue aujourd'hui sa dernière prise de procès-verbal à la commune de Dardagny avant de s'en aller vers de nouveaux horizons. Au nom de tous, Mme Zoller voulait le remercier de tout cœur pour le travail de qualité qu'il a effectué pendant toutes ces années en tant que procès-verbaliste et en tant que sportif puisqu'il a effectué tous les trajets depuis les Eaux-Vives à Dardagny à vélo, à pied et en train, été comme hiver, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige. Il a toujours été présent, ponctuel, rigoureux et fidèle. Ils garderont un magnifique souvenir de son long passage à Dardagny. Encore, un immense merci pour son travail. Mme Zoller lui souhaite bon vent pour la suite.

**M. Wyss** tenait également à remercier profondément M. Riedi pour tout ce qu'il a fait durant ces onze années pour son excellent travail pour la commune de Dardagny. Pendant tout ce laps de temps, il n'aura pas manqué un seul procès-verbal. Même s'il a manqué deux séances, il a quand même réalisé les procès-verbaux de ces séances. Autant dire qu'il y a pratiquement toute une armoire qui lui est réservée pour accueillir ces dix ans d'archives communales. Dans le métier, on sait qu'un bon procès-verbaliste est une denrée rare. M. Riedi n'était pas une denrée rare, mais la perle rare que tout secrétaire rêvait d'avoir. Pendant toutes ces années, il aura été le témoin de l'évolution de la commune de Dardagny, du nombre d'habitants, du nombre de conseillers municipaux, du nombre de nouveaux projets et du nombre de pages supplémentaires de ses procès-verbaux puisque les premiers de ceux qu'il a réalisés contenaient entre cinq et six pages. M. Wyss remercie M. Riedi pour tout et lui souhaite une bonne continuation pour sa carrière professionnelle.

*Applaudissements*

- **Mme Zoller** signale que la Mairie a reçu un nombre important de remerciements et de félicitations pour la fête communale. Si une telle manifestation est organisée à nouveau, Mme Zoller pense qu'il faudra faire quelques petites adaptations des temps de parcours, mais cela reste une peccadille par rapport à l'organisation générale qui a été une franche réussite. Elle félicite toutes et tous pour leur entrain qui a été perçu par tout le monde. Elle remercie aussi la jeunesse de Dardagny et Russin d'avoir tenu la buvette. Elle pense toutefois qu'il faut oublier les cocktails à midi puisqu'ils n'en ont vendu aucun. Elle remercie également les différents animateurs des stands, notamment le Quartet de Dardagny, l'accordéoniste, les chanteuses de Suisse Chérie qui ont animé magnifiquement cet après-midi et tous les protagonistes de cette journée qui était une belle réussite.
- Pour ceux qui ont noté dans leur agenda qu'il y avait une inauguration du stade le 25 juin 2022, il faut savoir qu'elle a été annulée pour différentes raisons. En effet, le championnat de football est maintenant terminé. Le club s'est également déjà approprié les locaux. Il a aussi été difficile de mobiliser des ressources pour une deuxième fête après les portes ouvertes et le tournoi du Rhône. La décision a donc été prise d'organiser un apéro-raclette au moment de la reprise du championnat pour les citoyens qui souhaitent voir ou revoir les infrastructures, notamment pour les citoyens de Russin qui n'avaient pas été invités aux portes ouvertes. Mme Zoller est gênée par cette annulation, mais les circonstances font qu'il n'est pas possible d'organiser l'inauguration à cette date.
- **Mme Zoller** adresse ses remerciements à ceux qui étaient chargés du ravitaillement lors du passage du tour du canton à Dardagny.
- Des poubelles à piles ont été installées à La Planta, aux n°17-19 route de Challex ainsi qu'aux deux déchetteries. En effet, il n'est plus possible de garder des gros tonneaux pour récupérer les piles, les chargeurs et autres. Ce sont maintenant des containers avec une entrée réduite qui ne permet d'accueillir que des piles et non des batteries d'ordinateurs ou d'autres appareils.
- Aujourd'hui est un grand jour puisque la commune a signé les devis pour les haies des immeubles de La Plaine. La demande a ainsi été faite pour qu'elles soient changées d'ici la fin de l'année.
- La demande d'autorisation pour les travaux au cimetière a été déposée et l'arrêté concernant la fin du délai référendaire a été reçu par la commune. Il n'y aura ainsi pas de référendum. La commune va donc lancer l'appel d'offres. Ensuite, les entreprises seront choisies durant l'été et les travaux débuteront en septembre.
- Le projet des bancs a été validé. Le travail sera finalisé à l'automne étant donné que le centre de formation professionnelle qui les réalisera ne travaille pas durant l'été.
- Étant donné que sa friteuse a pris feu il y a quelques semaines, l'auberge est aujourd'hui fermée. Il semble qu'elle devrait pouvoir rouvrir mercredi ou jeudi, mais il a fallu changer de friteuse et de four sans faire trop d'investissements étant donné que d'importants travaux sont prévus dans un an et demi. En tout cas, les séances de travail concernant les travaux de l'auberge ont repris, car le délai référendaire est passé. La commune a également reçu l'arrêté du Conseil d'État. Il est donc possible d'aller de l'avant. L'objectif est d'ailleurs de faire une séance de présentation des plans lors d'une séance de mi-législature où divers projets seront présentés à la population.
- La commune a reçu l'arrêté concernant les travaux à la mairie. Il n'y a pas de référendum sur tout ce qui a été voté au mois de mai. L'exécutif a ainsi décidé de planifier les travaux de la mairie sur l'été 2023. Il est en effet nécessaire d'avoir un peu de temps pour l'organisation et la planification des travaux avec la fermeture éventuelle de la mairie, or le délai est vraiment trop juste pour les réaliser durant l'été 2022. Il faut faire les travaux, mais il faut les organiser comme il faut.
- Aucun beamer ne sera acheté pour le local de Bois-Gentil parce que, avec l'installation des tableaux blancs interactifs, les écrans et beamers des classes vont être démontés. Donc, plutôt

que d'aller acheter un nouveau beamer, la commune va récupérer un écran et un beamer qu'elle fera installer à Bois-Gentil.

- Concernant le recrutement d'un technicien communal en collaboration avec Russin, la commune de Dardagny a engagé M. David Rodriguez Garcia qui a un diplôme d'architecte ETS et qui est inscrit au registre B des architectes. Il a travaillé durant 23 ans à l'atelier d'architectes d'Éric Dunant qui a fermé son bureau pour cause de retraite. M. Rodriguez recherchait ainsi un job, soit dans un bureau, soit permettant de se trouver de l'autre côté et de pouvoir faire de la gestion comme assistant maître d'ouvrage. Il a ainsi choisi les communes de Russin et Dardagny alors qu'il avait plusieurs propositions fermes et commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il est notamment prévu avec lui de faire le tour des deux communes ainsi qu'une présentation aux collaborateurs des deux communes puisqu'il sera responsable de la voirie et des concierges de Russin et Dardagny.
- **Mme Bovy** rappelle qu'une séance aura lieu le 30 juin à 20h00 à la salle polyvalente pour la présentation du recensement architectural du canton. C'est très intéressant parce que l'étude a été menée sur tous les bâtiments et même sur des lieux de la commune qui présentent un intérêt. On s'aperçoit ainsi qu'il y a plus de 262 objets dignes d'intérêt sur la commune. Ce ne sont pas forcément des belles maisons ou un petit château, mais des maisons qui présentent un intérêt architectural. Le résultat du recensement n'est d'ailleurs pas de forcer les gens à faire des travaux ou à supporter un classement ou une mise à l'inventaire. C'est vraiment indicatif de ce qu'il y a d'intéressant dans la commune.
- **Mme Hutin Zumbach** signale que les stores ont été changés à la salle polyvalente. L'éclairage du tennis et de la pétanque ont également été installés.
- Le rendez-vous pour les promotions est fixé au samedi 2 juillet 2022 à 15h30 à la salle polyvalente. Il faudrait ensuite quelques personnes pour les rangements du lendemain, notamment pour ramener les tables à la voirie à partir de 8h00. Pour les autres, il faut être présent à partir de 10h00 pour le reste des rangements. **Mme Hutin Zumbach** demande que les conseillers municipaux annoncent s'ils seront disponibles ou non.

#### 4. Questions sur les procès-verbaux de commission

- **M. Polte** fait savoir que la commission « aménagement – urbanisme » et la commission « petite enfance – scolaire – jeunesse » vont recevoir deux représentants du DIP dans le cadre d'une séance d'information pour voir ce qui peut être fait sur l'ex-parcelle 1379. Vu que l'ensemble des membres de ces deux commissions représentent treize des quinze conseillers municipaux, Mme Vanoncini et M. Bodenmann sont également invités à participer, s'ils le souhaitent, à cette séance qui aura lieu demain à 19h30. M. Polte tient toutefois à s'excuser pour cette invitation tardive.
- **M. Guyot** aimerait savoir, concernant le procès-verbal de la commission « sécurité » du 28 avril 2022, où se trouve le compte-rendu sur la gestion de l'alarme incendie qui devrait figurer en annexe parce qu'il ne l'a pas trouvé.

**Mme Monney** confirme que l'annexe manque, mais qu'elle va faire l'ajout nécessaire dans les prochains jours.

- **M. Guyot** a une question concernant la commission « entretien – sports ». Il note que celle-ci s'est réunie quelques fois en 2022, mais il n'a trouvé aucun procès-verbal.

**M. Vuissoz** confirme qu'il y a bien eu des procès-verbaux, mais qu'ils n'ont pas encore été approuvés.

## 5. Rapports de conclusion des commissions

### a) RC commission DD : Manifestation lors de la Nuit est belle

**M. Guyot** indique que le projet de la commission est de faire une petite manifestation lors de « la Nuit est belle », le 23 septembre 2022, à la salle polyvalente. En plus de cette extinction des lumières dans l'espace public, la commission aimerait organiser une petite soirée autour de cette thématique avec une conférence et une verrée et proposer aux détenteurs de télescopes de venir faire partager la vision des étoiles. La commission « développement durable » soumet ainsi ce rapport de conclusion. Elle a préavisé favorablement celui-ci et enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

**Le rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 1<sup>er</sup> juin 2022 concernant la manifestation lors de La Nuit est belle est adopté à l'unanimité par 11 voix pour.**

**M. Guyot** signale que la commission « développement durable » invite chaleureusement les conseillers municipaux à participer à cette manifestation.

## 6. Proposition des conseillers municipaux

### a) Motion commission DD – M2022-01 : pour un verger revitalisé

**M. Guyot** fait savoir que la commission « développement durable » s'est penchée sur le dossier du verger communal, implémenté en 2011 à l'initiative de M. Jean-Louis Mory. Aujourd'hui, il faut constater que ce verger est à l'abandon, sans traitement, ni taille fructifère. **Mme Bovy** a ainsi soumis ce dossier à la commission qui s'est dite favorable à ce que des mesures soient prises pour que ce verger reprenne de sa superbe. Elle aimerait ainsi enjoindre l'exécutif à prendre les mesures nécessaires pour le revitaliser durablement et lui redonner vie. La commission s'est prononcée à l'unanimité des membres présents en faveur de cette motion. Elle enjoint le Conseil municipal à en faire de même.

**La motion 2022-01 – Pour un verger revitalisé – est adoptée à l'unanimité par 11 voix pour.**

## 7. Questions orales ou écrites

- **M. Bodenmann** constate que les radars pédagogiques ne fonctionnent plus parce que les batteries sont apparemment à plat.

**Mme Monney** ne sait pas quel est l'état de tous les radars, mais celui qu'elle a croisé en venant depuis La Plaine fonctionnait.

**Mme Hutin** relève que le radar a été installé, durant environ un mois, près de chez elle. Elle confirme ainsi qu'il ne fonctionne que la moitié du temps. Néanmoins, cela a été un bonheur de l'avoir à cet endroit parce qu'il a vraiment changé les choses.

**Mme Robert** signale qu'elle les a toujours vus fonctionner, sauf celui de La Plaine qui est toujours en attente d'un raccordement électrique par les SIG.

**M. Wyss** assure que la commune s'occupe de ce dossier.

## 8. Dossiers en cours – questions et remarques

- **M. Vuissoz** aimerait savoir où en est l'étude pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente. Il se demande d'ailleurs s'il ne serait pas judicieux de faire en même temps une étude pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de la voirie.

**Mme Bovy** confirme que le dossier est à l'étude. Avec la société APEC qui l'accompagne dans les démarches pour la transition écologique, la commune prépare le dossier ainsi que la demande de subvention au fonds des collectivités.

- **M. Guyot** a une question sur la motion 2021-07 sur la précarité menstruelle. Il aimerait savoir où en est ce dossier.

**Mme Hutin Zumbach** fait savoir que ce dossier est sur sa pile des dossiers qui est d'ailleurs assez haute. L'arrivée du technicien communal devrait ainsi lui permettre de dégager davantage de temps pour les traiter.

## 9. Divers et propositions individuelles

- **M. Bodenmann** a manqué de temps, mais les photos des diverses manifestations seront bientôt mises en ligne.
- **M. Guyot** voulait remercier les conseillers municipaux pour leur mobilisation du 15 juin dernier.
- **Mme Vanoncini** rappelle qu'elle avait proposé d'aller visiter l'exposition « Ville et Climat : face aux changements climatiques, la ville se réinvente » aux Berges de Vessy. Elle aimerait savoir si les conseillers municipaux seraient intéressés à s'y rendre le 8 ou le 15 octobre 2022.

**Le président** demande si les conseillers municipaux préfèrent la date du 8 octobre 2022 ou celle du 15 octobre 2022 pour cette visite. Il prend note que le choix se porte sur la date du 15 octobre 2022.

- **M. Vuissoz** demande s'il serait possible que la commission « entretien – sports » soit avertie quand les sociétés sportives organisent quelque chose afin que les commissaires puissent être présents.

**M. Bodenmann** trouve qu'il aurait été sympathique qu'au moins le président de la commission soit invité pour l'inauguration des terrains de tennis après leur réfection.

**Mme Zoller** signale que l'exécutif a été invité pour un apéro, mais qu'il ne pouvait pas être présent. Par ailleurs, à leur connaissance, ce n'était pas pour l'inauguration des terrains.

**M. Bodenmann** a pu discuter avec la professeure de tennis. En fait, elle pensait que, en ayant écrit à l'exécutif, l'information suivrait. C'est donc un petit impair involontaire.

- **M. Guyot** rappelle aux membres de la commission des finances que celle-ci siégera le 5 septembre 2022 à 19h30 au château.
- **Mme Schlipf** félicite M. Rausis pour son élection à la présidence du Conseil municipal. Elle remercie également Mme Monney pour tout le travail qu'elle a fait durant son année de présidence.
- **Mme Schlipf** avait proposé aux conseillers municipaux de venir chez elle. Toutefois, comme l'agenda est tellement chargé à cette date, le jour avant la sortie au chalet du Crozat, elle propose de le reporter à une autre date.
- **Le président** voulait, au nom du Conseil municipal, remercier le fidèle procès-verbaliste de la commune, M. Riedi, qui a pris la décision de s'éloigner de la campagne. Il espère que l'inflation du nombre de pages des procès-verbaux n'est pas la cause de son départ. En tous cas, le Conseil municipal lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière, le remercie sincèrement pour son excellent travail et l'accueillera toujours avec bienveillance dans la commune.

- **Le président** souhaite également remercier affectueusement ses deux prédécesseurs, Mme Monney, qui l'a aidé à préparer cette séance, ainsi que M. Guyot.
- **Le président** relève que, à la fin du mois de juin, s'achèvera la deuxième année de la législature 2020-2025. Il reste encore du chemin, mais il profite de l'occasion pour féliciter tous les conseillers municipaux pour l'énergie qu'ils mettent à faire vivre ce conseil. En termes de motivation, s'ils ont un passage à vide ou un petit coup de mou, comme cela arrive à tout le monde de temps en temps, il faut se rappeler que ce qu'ils font au sein du Conseil municipal est une pierre angulaire, si petite soit-elle, du bon fonctionnement des institutions politiques de ce pays. C'est quelque chose d'assez fondamental que le président avait à cœur de rappeler. En tout cas, il ne faut pas qu'ils hésitent à contacter le bureau pour toute question.
- **Le président** souhaite un bon été et des vacances reposantes aux conseillers municipaux car, comme l'a dit Ovide, « reposez-vous, une terre bien reposée donne une superbe récolte ».

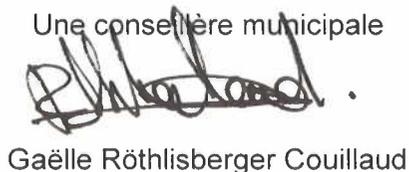
*La séance est levée à 21h04*

Le président



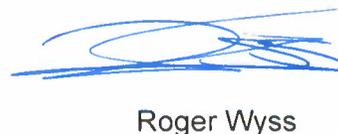
Gautier Rausis

Une conseillère municipale



Gaëlle Röthlisberger Couillaud

Le secrétaire



Roger Wyss